

Ministère chargé  
de l'environnement

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception :  
**27 NOV. 2015**

**Cadre réservé à l'administration**

Dossier complet le :  
**14 JAN. 2016**

N° d'enregistrement :  
**F05EJ. 20080 -**

**1. Intitulé du projet**

**Travaux de renouvellement du feeder D500 à Gorges**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexés à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant au projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est > 500 m <sup>2</sup> et < 2 000 m <sup>2</sup>	Travaux de renouvellement de 1 785 ml de conduite d'eau potable de Ø 500 mm soit 892,5 m <sup>2</sup> .

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Travaux de renouvellement de 1 785 ml d'une conduite d'eau potable de Ø 500 mm :

- 1 655 ml de conduite posée en tranchée ouverte ;
- 130 ml de conduite posée en forage dirigé sous la Sèvre Nantaise et ses bordures.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de renouveler la conduite actuelle vétuste par une conduite neuve en fonte.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés sur 2 parties : la partie en tranchée ouverte (1 655 ml) et la partie en forage dirigé sous la Sèvre Nantaise (130 ml).

#### Travaux en tranchée ouverte

Les travaux sont prévus sur 3 mois à partir du printemps 2016.

Ils seront réalisés notamment sous chaussée, sous chemin d'exploitation agricole et sur 200 m de parcelles cultivées.

Les conventions de passage sur ces terrains privés ont déjà été signées avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés.

#### Travaux en forage dirigé sous la Sèvre Nantaise

L'exécution du forage dirigé est prévue pendant l'été 2016 lorsque les niveaux d'eau de la Sèvre Nantaise sont au plus bas. Ces travaux sont prévus sur 2 semaines.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit du remplacement de conduite d'eau potable qui ne nécessite pas d'entretien ou de surveillance particulière pendant sa phase d'exploitation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Note de porté à connaissance pour la DDTM 44.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas

Le projet n'est pas soumis à une autre procédure réglementaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesures utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire total de la conduite d'eau potable dont : .....	1 785 ml pour un Ø 500 mm
- Linéaire en tranchée ouverte.....	1 655 ml pour un Ø 500 mm
- Linéaire en forage sous la Sèvre Nantaise .....	130 ml pour un Ø 500 mm

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long.	Lat.
Commune de Gorges	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b>		
	Point de départ	Long. 47°06'55"38N	Lat. 1°18'37"53O
	Point d'arrivée	Long. 47°06'19"68N	Lat. 1°18'17"35O
	Communes traversées	Gorges	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5.1 Occupation des sols

## Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le tracé s'implante en partie haute sur un paysage de vigne et de terre cultivée.

Au niveau de la Sèvre Nantaise, il s'insère dans un paysage de fond de vallée à la ripisylve dégradée avec de nombreuses espèces invasives (jussie, robinier, ...).

Aucune zone humide n'est présente sur le périmètre d'étude.

Voir Annexe 8.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



La commune de Gorges est sous régime d'un PLU.

Le projet se situe en zones A, Np, Nh.

- **A (terre agricole)**, article A1 (2.8) autorise les équipements liés aux réseaux des services publics ;
- **Np (zone naturelle protégée)**, article Np2 (2.1) autorise les équipements liés aux réseaux des services publics ou d'intérêt collectif → **canalisation sous la Sèvre Nantaise**
- **Nh (hameaux situés en zone naturelle)**, article Nh2 (2.8) autorise les réseaux des services publics sous réserve d'une bonne insertion dans le site → **canalisation enterrée**

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Environnementale ?

Oui



Non



## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel / Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation traverse 368 ml dont 43 ml sous la Sèvre Nantaise et 87 ml au niveau de ses bordures (forage dirigé) au milieu de la ZNIEFF de type 2 n° 520013077 « Vallée de la Sèvre Nantaise de Nantes à Clisson » → <b>Pas d'effet à prévoir en phase d'exploitation.</b>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de l'inventaire de terrain du 2 septembre 2015, l'inventaire zone humide a été réalisé. Il s'est basé sur l'arrêté d'octobre 2009 par un diagnostic floristique pour rechercher les espèces hygrophiles et des sondages pédologiques à la tarière à main indiqué de T1 à T4 sur l'annexe 8. Ces sondages ont révélé des sols (Illa à Iva) non caractéristiques de sols de zones humides (IVd à VIId). La canalisation passant sous la Sèvre en forage dirigé, elle n'est pas touchée par les travaux, ni sa ripisylve.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse en forage dirigé la Sèvre Nantaise qui fait l'objet d'un PPRI approuvé le 3 décembre 1998. Le secteur se situe en aléa très fort.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité polluante n'a été recensée sur les sites BASIAS et BASOL à proximité du tracé. Le plus proche est à plus de 500 m au Sud-Ouest → Carrière de la Margerie A plus de 200 m au Nord-Ouest → activité terminée Megisserie
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 8 km au Nord du site Natura 2000 : - ZSC n° FR5202009 « Marais de Goulaine » ; - ZPS n° FR5212001 « Marais de Goulaine ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 800 m du monument historique inscrit « Villa de l'Oiselinière ».

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou d des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pour la partie forage de l'ordre de 100 à 120 m <sup>3</sup> puis évacués vers une décharge agréée. Sur le reste du linéaire, les tranchées seront rebouchées après le tri de terre.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le milieu le plus fragile (ripisylve et rivière) est traversé en forage dirigé sous la Sèvre Nantaise, aucun effet à prévoir <b>car la Sèvre et ses ripisylves seront préservées.</b></p> <p>Sur le reste du site, il s'agit de culture et de prairie temporaire sans « enjeux » <b>car le projet ne traverse pas des habitats et ne supprime pas d'espèces protégées.</b> Ainsi, la faune protégée (Lézard des murailles, Grand capricorne) n'est pas impactée, ni menacée par le projet : le lézard est présent en contrebas de la route à plus de 40 m du projet, les haies à Grand capricorne sont à plus de 15 m du tracé et une distance de 5 m sera appliquée entre la haie et la tranchée.</p> <p><b>Le passage en forage sous la Sèvre permet de n'avoir aucune effet sur la Sèvre et ses ripisylves.</b></p> <p>Les mesures en phase travaux limitent les effets au strict minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune piste remblayée</li> <li>- Piste de chantier limitée à 15 m au maximum et restreinte au chemin au niveau des vignes</li> <li>- Tri des terres pour piste de travail et fosse de forage permettant une reprise rapide du cycle végétal</li> <li>- Décompactage des sols agricoles par labour, griffage ou disquage</li> <li>- Intervention en période de basses eaux</li> <li>- Passage dans la trouée de la haie au Nord (ronces, églantier, ...) limité à 4 m de large</li> <li>- Distance de 5 m de la haie à enjeux</li> </ul> <p><b>Au vu de l'implantation de la canalisation, de la technique de forage dirigé sous le Sèvre (milieu à enjeux) et des mesures en phase travaux, aucune espèce, ni habitat protégé n'est impacté par le projet.</b></p> <p><b>Le dossier de dérogation n'est ainsi pas nécessaire.</b></p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seuls 368 ml sont concernés par la ZNIEFF « Vallée de la Sèvre Nantaise » dont 43 ml en forage <b>sous la rivière</b> et 87 ml <b>au niveau de ses bordures (sans effet).</b></p> <p><b>Les fosses feront 4 x 5 m → très limitées. Ces fosses s'implantent sur une prairie nitrophile au Nord et de la culture au Sud.</b></p> <p>Au vu des mesures prises en phase travaux (voir paragraphe précédent) aucun effet notable n'est à prévoir.</p>

<b>Milieu naturel</b>	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui dans l'enveloppe du PPRi de la Sèvre Nantaise approuvé le 3 décembre 1998 → en zone d'aléa très fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux en 2 phases pour limiter le bruit : - Phase 1 : travaux en tranchées ouvertes sur 3 mois - Phase 2 : travaux forage dirigé sous la Sèvre Nantaise sur 2 semaines en fin d'été (nappe basse)  → <b>Effets très limités dans le temps, travaux réalisés en journée.</b>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations très localisées autour de la tête foreuse (rayon de 1-2 m) sous le sol.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Commodités de voisinage</b>	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pour le test d'étanchéité et de rinçage fait avec de l'eau potable sur un volume d'environ 350 m <sup>3</sup> en période estivale.  → <b>Aucun effet négatif sur le milieu récepteur.</b>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Effet en phase travaux</b> mais mesures prises : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de chantier localisée sur une parcelle avec plateforme étanche</li> <li>- Remplissage des engins sur cette plateforme</li> <li>- Dispositif de rétention pour stockage d'engins et de produits et kit anti-pollution</li> <li>- Décrotteur + débourbeur en sortie de chantier</li> <li>- Piquetage des zones de travaux</li> <li>- Mise en place de WC chimiques</li> <li>- Tris des déchets de chantier dans des bennes spécifiques avant acheminement des déchets dans des filières adaptées (recyclage, déchetterie).</li> </ul> <b>Effet en phase exploitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans objet</li> </ul>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site internet [www.fichier-etudesimpact-developpement-durable.gouv.fr](http://www.fichier-etudesimpact-developpement-durable.gouv.fr) et des avis de l'autorité environnementale sur le site de la DREAL Pays de Loire de 2010 à 2015, aucun projet n'est susceptible de cumuler les impacts avec le projet.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un simple renouvellement d'une conduite d'eau potable vétuste qui présente un risque pour la qualité de l'eau potable.

Le linéaire de travaux, peu important (1 785 ml), est réparti sur 2 phases. Il privilégie autant que possible les passages sous accotement et chemin communal.

Sur les milieux sensibles (Sèvre Nantaise), la canalisation passe en forage dirigé. Ainsi, il n'y a aucun effet sur le milieu aquatique. Avec des mesures en phase chantier (bande de travail limitée, tri des terres, intervention en basse eau, ...), le projet n'aura pas d'effet résiduel sur le milieu en place.

Le projet est d'utilité publique afin de permettre une desserte de qualité en AEP.

En ce sens, au vu du type de projet, des mesures prises, il ne semble pas nécessaire que le projet soit soumis à étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Carte des espaces naturels remarquables (partie 5.2) Annexe 6 : Carte des sites Natura 2000 (partie 5.2) Annexe 7 : Carte des enjeux écologiques et espèce invasives (partie 5.1 et 6.1) Annexe 8 : Carte d'occupation des sols et zones humides (partie 5.1 et 6.1)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTES

Le

13/01/2016

Signature

